

Règles de sécurité

Règles de sécurité communes à toutes les activités


Obligation



savoir nager



Port du gilet de sauvetage obligatoire pendant l'activité



Mineurs accompagnés d'adultes
RESPONSABLES



Rester à l'intérieur de la bande des 200 mètres (bouées jaunes)



Etre capable de remonter sur le paddle et de le retourner en cas de chute



Respecter le plan de navigation


Interdiction



Alcool et stupéfiants prohibés lors de l'activité
Interdiction de fumer



Ne pas naviguer dans les zones de baignade, dans les ports et les zones protégées.



Objets tranchants interdits à bord


Attention



Naviguer en gardant un périmètre de sécurité avec les autres usagers



Garder de l'énergie afin d'assurer le retour



Penser à s'hydrater et se protéger du soleil.

Règles de sécurité spécifiques PADDLEbike et TandemPADDLEbike



1,45 m

Taille minimale requise



110 kg

Capacité de charge maximale

Profondeur d'eau minimale (0,6m) risque de chute et de blessure en eaux peu profondes si le gouvernail touche



• Une seule personne par paddlebike (animaux interdits)

• 1 pers par paddlebike sur le tandem pour répartir le poids



Ne pas porter de vêtements amples pour ne pas rester accroché au

vélo en cas de chute
Dangereux si le paddlebike se retourne.



Ne pas tomber volontairement (risque de blessure avec les éléments saillants du vélo)

- Le paddlebike ne possède pas de liesch pour une question de sécurité mais veillez de se tenir à côté en cas de baignade (pouvoir le rattraper rapidement en cas de vent)
- ne pas passer d'un vélo à l'autre en cas d'échange: faire la transition en allant à l'eau et en remontant dessus.

Règles de sécurité spécifiques Paddle (simple / maxi / quatuor)



- 1 pers / paddle simple
- 2 à 4 pers / QUATUOR paddle
- 2 à 7 pers / MAXI paddle



kg

- Capacité de charge maximale
- 150 kg / paddle simple
 - 460 kg / QUATUOR paddle
 - 650 kg / MAXI paddle



Port du leash obligatoire pendant l'activité (au moins une personne)



Activité interdite pour les moins de 14 ans (données constructeurs)



AIXpaddlebike assurera la location de ses embarcations que si les conditions météorologiques le permettent. S'il devait y avoir une dégradation rapide de ces conditions (orages, vent avec rafales violentes, fortes houles, fortes pluies, etc...), il sera obligatoire de faire demi-tour et de rentrer au plus vite au 'stand' (AIXpaddlebike vous remboursera la différence au prorata du temps passé sur l'eau).
Il est important d'anticiper l'arrivée du mauvais temps.